

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Miguet, maire

Membres présents : Mesdames Berrier, Dossche, Caye, Pré, Cabanne

Messieurs Miguet, Van Rossem, Lopez, Penot, Blisson, Smorag, Demont, Batilliot, Bruneau, Cadario, Lenarduzzi

Absents (es) excusés (es) :

Mme Maria ayant donné pouvoir à Mme Caye

Mme Paillet ayant donné pouvoir à Mme Dossche

Mme De Michieli ayant donné pouvoir à Mme Cabanne

Mme Tisserand

Mme Kozlowski

M. Lemaury

M. Gouyon

Secrétaire de séance : Mme Pré

En préalable à la séance, une minute de silence est observée en hommage à M. Barthoumieux Jean Pierre, ancien conseiller municipal.

**1- Compte de gestion** : adopté à l'unanimité

**2- Compte administratif** : adopté à l'unanimité

**3- Affectation du résultat** : adopté à l'unanimité

**4- Taux taxes locales** : adopté à l'unanimité

**5- Budget primitif** : adopté à l'unanimité

**6- Convention bibliothèque 2019** : Mme Maria explique qu'il s'agit d'ajouter en article 8 de la convention qu'en cas d'arrêt de l'association « culture et bibliothèque pour tous », la commune récupérera tous les livres achetés par la commune et estampillés comme tels. La convention est adoptée à l'unanimité.

**7- Subventions aux associations** : Mme Maria informe que l'association CSCE va être dissoute. Les associations désirant leur autonomie. Les subventions sont votées à 17 voix pour.

**8- Accord de principe sur garantie d'emprunts** : parmi les aides qu'une commune peut accorder à une personne de droit privé, figurent les garanties d'emprunts prévues par les articles L 2252-1 à L 2252-4 du code général des collectivités territoriales. Il est en effet fréquent que dans le cadre d'une opération de revitalisation économique, la commune soit sollicitée pour garantir un prêt - à l'exclusion d'un prêt de trésorerie - contracté par l'entreprise ou le commerçant concerné. La société 3MH groupe Polylogis a sollicité la commune pour être garant de leurs prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 17 logements sociaux situés 70 rue des Bordes. **Important** :

une garantie accordée à 100 % ouvre un droit de réservation de logements à hauteur de 20 %. Soit 3 logements pour la commune. Cette garantie d'emprunt est votée à l'unanimité.

- 9- Demande de financement - aide à l'investissement immobilier des centres de santé** : conventionnement avec l'ARS. M. Van Rossem explique qu'une association va être créée pour la construction du centre de santé. Celle-ci intégrera le CCAS, la téléconsultation et la sécurité sociale. Une coopération de communes est possible. Un bail à construction sera contractualisé avec 3 Moulins Habitats. La commune donnera le terrain, à charge pour 3 Moulins Habitats de construire à hauteur du prix le centre médical. Restera à acheter le mobilier intérieur. La demande de financement auprès de l'ARS est votée à l'unanimité.
- 10- Demande de congé bonifié fonctionnaire originaire des DOM** : un agent originaire des DOM sollicite un congé bonifié pour retourner voir ses parents âgés en Guadeloupe cet été. Cette personne demande uniquement la prise en charge des frais d'avion pour elle et sa fille. Elle ne demande ni la bonification du temps de vacances, ni l'indemnité de cherté de vie. Cet agent présent à la commune de Cannes Ecluse depuis 1997 n'a jamais bénéficié d'un congé bonifié. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix pour et 2 abstentions octroie un congé bonifié pour la Guadeloupe à l'agent demandeur et prend en charge les frais de voyage de l'agent et de sa fille mineure à charge entre la métropole et la Guadeloupe.
- 11- Modification du programme d'actions du CID** : la CC du Pays de Montereau va délibérer sur la modification du programme d'action du CID le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Par conséquent, les communes peuvent, si elles le souhaitent, modifier leur programme d'action. Il s'avère que Cannes Ecluse a un reliquat d'environ 13 800€ de subvention sur l'enveloppe globale. Soit un montant de travaux d'environ 34 580 €. Il est proposé au conseil de voter deux ajouts au programme initial pour le revêtement amovible du gymnase et la réfection du chauffage à l'école maternelle. Ce point est voté à l'unanimité.
- 12- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe** : dans le but d'intégrer l'agent en charge du CCAS sur le budget communal et non plus sur le budget CCAS. Ce point est voté à l'unanimité.